

MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016

Convocation du 16 juin 2016

Sous la présidence de M. Roland PETITJEAN, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents : Mme Isabelle LETT 3^{ème} Adjointe, M. Régis NANN, 4^{ème} Adjoint, Mmes Andrée BURGLEN, Christiane BRAND, Sabrina BONNEFOY, Laura ETHEVE, MM. Joël EHLINGER, Didier SOLLMEYER, Adrien HECK et Thomas DESAULLES

Absents : MM. Jean-Luc MARTINI, Maire, Bernard WALTER 2^{ème} Adjoint, Bernard BASTIEN, Patrick FRANK, Mmes Nadine HANS, 5^{ème} Adjointe, Fatiha CHEMAA, Adeline OTT, et Christine VERRIER, excusés

Procurations : M. le Maire Jean-Luc MARTINI à M. le 1^{er} Adjoint Roland PETITJEAN - M. le 2^{ème} Adjoint Bernard WALTER à M. le 4^{ème} Adjoint Régis NANN - M. Bernard BASTIEN à M. Adrien HECK - M. Patrick FRANK à M. Didier SOLLMEYER - Mme la 5^{ème} Adjointe Nadine HANS à Mme Christiane BRAND - Mme Fatiha CHEMAA à Mme Andrée BURGLEN - Mme Adeline OTT à M. Joël EHLINGER - Mme Christine VERRIER à Mme la 3^{ème} Adjointe Isabelle LETT

1. ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION

M. Régis NANN, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 153-14 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques mentionnées aux articles L. 153-16, L. 153-17.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 12 alinéa 6 - *du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, paru au JORF n°0301 du 29 décembre 2015 page 24530 - texte n° 78* - les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-14 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 restent applicables au présent plan local d'urbanisme dont la révision a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 27/03/2015,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/03/2015 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU, et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal du 30/10/2015 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

Entendu l'exposé de M. l'Adjoint délégué à l'urbanisme Régis NANN,

Vu le projet de PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés,

Après en avoir délibéré,

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant l'élaboration du PLU :

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés :

- affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU pendant toute la durée des études nécessaires.
- 15 réunions de travail de l'équipe municipale.
- 2 réunions avec les Personnes Publiques Associées le 20 janvier 2016 et le 8 juin 2016.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Mise à disposition de l'ensemble des éléments d'études et mail de contact (questions / réponses / remarques / propositions) sur le site internet « PLU de Willer-sur-Thur » à l'adresse <http://willer-sur-thur.pragma-scf.com>, accessible également par lien depuis le site internet de la commune.
- Mise à disposition du public des dossiers d'études en mairie avec un cahier de remarques et de doléances, et possibilité d'interroger la commune via le site l'adresse <http://willer-sur-thur.pragma-scf.com>, accessible également par lien depuis le site internet de la commune.
- 1 réunion publique d'information et de débat le 14 décembre 2015 consacrée au Diagnostic et au PADD. La réunion publique a été annoncée dans la presse, par l'édition d'une page consacrée au PLU dans le journal communal et par affichage sur le site internet communal et sur le site <http://willer-sur-thur.pragma-scf.com>.
- 1 réunion avec les agriculteurs exploitants à Willer-sur-Thur en présence de la Chambre d'Agriculture le 30 avril 2016.
- 1 réunion publique d'information et de débat le 21 mars 2016 consacrée au plan de zonage, au règlement et aux OAP. La réunion publique a été annoncée dans la presse, par diffusion d'une information dans les boîtes aux lettres de tout le village, par affichage sur le site internet communal et sur le site <http://willer-sur-thur.pragma-scf.com>, accessible également par lien depuis le site internet de la commune.
- Possibilité permanente, réitérée lors des réunions publiques et de riverains, de rencontrer Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'urbanisme, pour toute personne le désirant. Au total, quelque 15 habitants ont effectué des demandes, toutes liées à des enjeux personnels.

Cette concertation a permis une large diffusion de l'information. Outre des demandes d'éclaircissements qui ont été satisfaites, elle a permis de faire évoluer le projet de PLU notamment sur les points suivants :

- Préciser la localisation des constructions pluri-logements dans le site d'extension (zone 1AU) prévu rue des Maquisards afin de limiter leur impact visuel sur les constructions situées en amont.
- Prendre en compte des constructions situées dans l'espace naturel dans la définition du secteur Nh2, notamment aux lieux-dits Voder-Dickhe et Nudloch.
- Adapter de manière mineure le tracé de la zone Uh en différents secteurs afin de bien prendre en compte la réalité du terrain.
- Délimiter de manière pragmatique les secteurs 1AU et 2AU situés au droit de la rue du Lieutenant Fayolle.
- Constater de l'opérationnalité de la délimitation du secteur 1AU situé rue des Maquisards

Par ailleurs, deux demandes n'ont pu obtenir de suites favorables :

La première concerne l'allongement de l'urbanisation au lieu-dit Krummholzgarten dans le vallon de l'Altrain ; ceci à la fois parce que les terrains concernés ne figurent pas dans le TO du SCOT (et ne peuvent de par leur localisation être considérés comme densifiables en tant que site AU) et parce que le principe de ne pas allonger le village et de privilégier sa compacité est posé comme un objectif du PLU.

La seconde concerne l'urbanisation de parcelles au lieu-dit Bannenmatt (proche de l'ancienne scierie) ; ceci à la fois parce que les terrains concernés ne figurent pas dans le TO du SCOT et parce que le caractère humide de la zone mérite sa préservation.

Concernant les réunions avec les agriculteurs et les Personnes Publiques Associées, elles ont permis de :

- conforter les solutions retenues pour la pérennité et le devenir de l'agriculture.
- conforter l'équilibre général du projet de PLU et de souligner son caractère équilibré et consensuel.

Le conseil municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L. 153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme.
- Aux présidents d'associations agréées au titre des articles L141-1 et suivants du code de l'environnement qui en feront la demande.

2. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2015-2020 CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY ET SES 16 COMMUNES MEMBRES

Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN rappelle qu'un pacte financier et fiscal pour la période 2015 – 2020 a été conclu entre la Communauté de communes de Thann – Cernay et ses 16 communes membres afin d'optimiser les ressources financières à l'échelle du territoire communautaire.

L'action n° 2 du pacte prévoit la prise en charge par la CCTC, pour 2015, d'une partie de la contribution due par les communes au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour un montant total évalué à 218 000 €.

Il est proposé de reconduire pour les années 2016 et 2017 la prise en charge pour le même montant qu'en 2015 d'une partie des contributions dues par les communes au titre du PFIC, le montant cumulé s'élevant à 217 715 €.

Un avenant au pacte financier et fiscal doit être passé pour permettre cette prise en charge pour les années 2016 et 2017.

Il est demandé au Conseil municipal d'en délibérer.

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avenant n° 1 au pacte financier et fiscal entre la CCTC et les communes membres intégrant la reconduction en 2016 et en 2017 de la prise en charge par la CCTC d'une fraction de la contribution au PFIC due par les communes, à hauteur des montants décidés lors du conseil de communauté du 30 mai 2015 soit un montant cumulé de 217 715 €, toutes les autres dispositions du pacte restant inchangées ;
- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

3. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1/2016

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal 2016,

VU le Budget annexe FORET 2016,

Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 65 Article 657363 Subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés à caractère administratif		13 000,00 €		
Chapitre 023 Virement à la Section d'Investissement	13 000,00 €			
TOTAL	13 000,00 €	13 000,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 21 Article 21318 Autres bâtiments publics	13 000,00 €			
Chapitre 021 Virement de la Section de Fonctionnement			13 000,00 €	
TOTAL	13 000,00 €		13 000,00 €	

BUDGET ANNEXE FORET :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 023 Virement à la Section d'Investissement		13 000,00 €		
Chapitre 74 Article 74748 Participations autres communes				13 000,00 €
TOTAL		13 000,00 €		13 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 21 Article 21318 Autres bâtiments publics		13 000,00 €		
Chapitre 021 Virement de la Section de Fonctionnement				13 000,00 €
TOTAL		13 000,00 €		13 000,00 €

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'approuver la décision budgétaire modificative telle que détaillée ci-dessus.

4. REGIE COMMUNALE DE TELEDISTRIBUTION : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu le budget 2016 de la Régie Communale de Télédistribution,

VU l'avis du Conseil d'exploitation,

Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE REGIE COMMUNALE DE TELEDISTRIBUTION

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 020 Dépenses imprévues	3 600,00 €			
Chapitre 21 - Article 2153 Installations à caractère spécifique		3 600,00 €		
Chapitre 28 - Article 28153 Amortissement installations à caractère spécifique				1,00 €
Chapitre 13 - Article 1318 Autres subventions d'investissement			1,00 €	
TOTAL	3 600,00 €	3 600,00 €	1,00 €	1,00 €

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'approuver la décision budgétaire modificative telle que détaillée ci-dessus.

5. TARIFS DES ANIMATIONS D'ETE 2016

Mme l'Adjointe Isabelle LETT présente à l'assemblée le programme d'activités d'été mis en place cette année pour les enfants du village auxquels seront également associés ceux de Goldbach-Altenbach scolarisés à Willer-sur-Thur dans le cadre du RPI.

Seront proposées cette année, les activités suivantes :

Activités	Coût à charge de la commune par enfant	Participation demandée par enfant inscrit
Sortie Laser Game	Jeu : 13 € + bus 7,50 € = 20,50 €	10,00 €
Sortie Europa Park	Entrée 35 € + bus 10 € + sandwich/boisson 3 € = 48 €	25,00 €
Bowling	18,00 €	8,00 €
Karting (2 séries)	2 X 15 € = 30 €	10,00 €
Sortie pédestre au Thanner	13,00 €	5,00 €
Visite du fort de Schoenenbourg	Entrée 5,00 € + bus 15 € = 20 €	5,00 €
Pêche aux étangs de la Griedelmatt	5,00 €	Aucune participation demandée
Barbecue de clôture	7,00 €	Aucune participation demandée

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme d'activités d'été 2016 mis en place pour les jeunes du village et ceux de Goldbach-Altenbach scolarisés à Willer-sur-Thur
- décide de fixer les participations des familles aux montants proposés ci-dessus par Mme LETT
- dit que l'encaissement de ces participations se fera sur la régie créée à cet effet

6. AGREMENT DE NOUVEAUX PERMISSIONNAIRES SUR LE LOT DE CHASSE N° 3 LOUE A M. JEAN-MARC CHEVALLET

Le Conseil Municipal,

VU le Cahier des Charges des chasses communales pour la période 2015 – 2024, notamment son article 20.1 précisant les conditions d'agrément de permissionnaires sur un lot de chasse loué à une personne physique ;

VU la convention de gré à gré signée le 28 octobre 2014 avec M. Jean-Marc CHEVALLET, pour la location du lot de chasse communale n° 3 ;

VU la demande déposée le 05 avril 2016 par M. CHEVALLET, visant à obtenir l'agrément de MM. Dino ALFIER (domicilié à Bitschwiller-les-Thann) et Julien PELLETIER (domicilié à Vieux-Thann) en qualité de permissionnaires, en remplacement de MM. Hans-Peter BEIERER et André WAGNER.

AYANT entendu le rapport de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN ;

VU la conformité des pièces présentées en annexe à la demande ci-dessus :

DECIDE à l'unanimité :

- d'agréer MM. Dino ALFIER et Julien PELLETIER en qualité de permissionnaires sur le lot de chasse communale n° 3 loué à M. Jean-Marc CHEVALLET, en remplacement de MM. Hans-Peter BEIERER et André WAGNER
- de charger le Maire de notifier la présente décision aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception et de leur délivrer un document d'agrément qu'ils devront présenter à l'occasion de contrôles de police de la chasse

7. MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur l'Adjoint Régis NANN rappelle au Conseil que la longueur de voirie est un élément de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Considérant que cette mesure n'a plus été vérifiée depuis de nombreuses années, et suite à l'incorporation dans la voirie publique communale des voies de plusieurs lotissements, il convient de procéder à la mise à jour de la longueur de voirie communale par la présente délibération :

- longueur de voirie retenue au titre de la D.G.F. en 2015 : 12 450 ml
- longueur de voirie recensée en Janvier 2016 par les services techniques communaux : 13 560 ml

Le Conseil Municipal,

AYANT entendu l'exposé de M. l'Adjoint Régis NANN,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

ARRETE, le linéaire de la voirie communale à 13 560 ml à compter du 1^{er} Janvier 2016 (en augmentation de 1 110 ml par rapport au linéaire retenu pour le calcul des dotations de l'Etat) ;
MANDATE M. le Maire à assurer l'exécution de la présente décision et l'**AUTORISE** à signer tout document utile à cette fin.

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LES ECUREUILS"

Madame l'Adjointe Isabelle LETT rappelle qu'une subvention de 1 112 € a été attribuée par délibération du 1^{er} avril dernier, à l'association "Les Ecureuils" pour l'achat de différents matériels nécessaires à l'organisation des Temps d'Accueil Périscolaires.

Cette somme était allouée en compensation du fonds d'amorçage versé par l'Etat à la commune dans le cadre de la mise en œuvre de ces T.A.P..

Mme l'Adjointe présente à l'assemblée une nouvelle demande de subvention de l'association "Les Ecureuils" déposée à ce titre : il s'agit de l'achat de matériel complémentaire destiné aux TAP pour un montant total de 305 € TTC.

Le Conseil Municipal,

AYANT entendu l'exposé de Madame l'Adjointe Isabelle LETT,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2016,
CONSIDERANT le montant versé à la Commune par l'Etat au titre de la mise en œuvre des T.A.P.,
APRES en avoir délibéré,
A l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 305 € à l'association périscolaire "Les Ecureuils", destinée à couvrir l'acquisition de matériels nécessaires à l'organisation des TAP ;

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au Budget 2016

9. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a) Avenant au protocole de partenariat relatif aux conditions d'utilisation des installations de football de Bitschwiller-les-Thann par les clubs de football de Bitschwiller-les-Thann et Willer-sur-Thur

Suite à la signature du protocole de partenariat signé en juillet 2015 entre les communes de Bitschwiller-les-Thann et Willer-sur-Thur, et leurs clubs de football, M. Didier SOLLMEYER président du FCW, présente l'avenant 2016/2017 qui sera signé prochainement entre les parties. Le protocole initial est reconduit aux mêmes conditions, auxquelles s'ajoutent les dispositions suivantes :

- le gros entretien du terrain actuellement financé à hauteur de 3500 € TTC par la Commune de Bitschwiller-les-Thann, sera mis à la charge du FC Willer-sur-Thur à partir de la saison 2016/2017
- dans le cadre du projet de fusion des deux clubs est prévue la signature d'un bail administratif qui reprendra les conditions du protocole
- les quatre signataires se réuniront en décembre 2016 et mars 2017 pour faire le point sur la réalisation du protocole et de son avenant, et avancer sur le projet de fusion

b) Fête Nationale

Mme l'adjointe Isabelle LETT informe l'assemblée du programme des festivités du 13 juillet. Le rassemblement des participants est fixé à 20h45 devant l'ancienne scierie MURA Rue du Vieil Armand, pour le défilé jusqu'au parking de la salle polyvalente où est prévu un bal en plein air. Un feu d'artifice sera tiré à 23h30.

c) Remerciements

Mme l'adjointe Isabelle LETT remercie les conseillers qui se sont investis lors des différentes manifestations organisées récemment par la commune : barbecues des jeunes et des aînés et fête de la musique.

Séance levée à 21 heures 30